EXTRAIT DU MONITEUR UNIVERSEL
du 24 et du 31 mars 1853.

CONCOURS DE POISSY,

Du 23 mars 1853.

C'est pour la neuvième fois depuis dix ans que les éleveurs sont appelés à présenter, à Poissy, les bêtes d'engrais qu'ils ont pu produire, en vue de mériter les encouragements que le Gouvernement n'a cessé de leur accorder, depuis quelques années surtout.

Primitivement basé sur le poids, le concours de Poissy a dû être modifié sur les réclamations qui ont été faites. Le poids, en effet, ne suffit pas pour prouver la supériorité absolue d'un sujet qui doit se trouver avec des concurrents ; ce qu'il faut, en pareil cas, c'est une égalité aussi grande que possible dans les conditions respectives de chacun. Aussi le concours par race fut-il accueilli avec faveur, bien qu'il ne fût pas encore suffisant pour équilibrer les chances de tous, attendu que la question

à résoudre n'est pas de faire un animal gras n'importe où ni comment, mais bien d'en faire partout, dans des conditions analogues pour les producteurs. C'est pour ces raisons que, dès 1851, on s'est arrêté au concours par région qui a, en effet, l'avantage de rendre les chances aussi égales que possible pour chacun des concurrents des mêmes localités. Cette dernière méthode, combinée avec celle des races, doit très-probablement atteindre le degré de perfection et d'impartialité qu'on s'efforce de rechercher.

Ces modifications ne sont pas les seules que l'administration a voulu introduire dans ces importantes luttes. Depuis longtemps, on se plaignait de voir les bêtes à laine, délaissées, pour ainsi dire, n'avoir qu'une faible part dans la répartition des sommes affectées aux encouragements, et surtout, c'est là ce qui était le plus pénible aux moutonniers, n'avoir rien d'exceptionnel, comme le prix d'honneur, par exemple, qu'on donnait au gros bétail. Cette injustice, on peut le dire, vient d'être réparée cette année même, et, à l'avenir, le plus méritant des lauréats, s'il a fait *naître* et *engraissé* les moutons, recevra une magnifique coupe d'argent d'une douzaine de cents francs, qui ne laissera rien à désirer pour la beauté et le fini du travail, puisqu'elle sortira, aussi bien que celle des bœufs, des ateliers de Froment-Meurice. Dans le cas où il aurait *engraissé* seulement, la coupe sera remplacée par une somme de 1,000 fr.

Les efforts positifs de l'administration pour satisfaire à toutes les ambitions et à toutes les légitimes prétentions, nous amènent peut-être à regretter un peu que les éleveurs n'aient pas répondu cette année, comme ils l'auraient dû, à l'appel qui leur est fait depuis dix ans et à *jour fixe*. Un petit nombre de concurrents sont venus disputer les *quarante-trois mille francs* de prix que le Gouvernement avait mis à la disposition du jury. Il est vrai de dire que si les sujets envoyés au concours sont inférieurs en nombre à ceux de l'année dernière, ils ne le cèdent pas du tout pour la *qualité*. Sur les 102 bœufs présentés, on peut cer-

tainement en citer une quarantaine de très-beaux et en noter 8 à 10 de parfaitement remarquables pour les formes, la taille, la graisse et le poids. Les premiers prix surtout, avaient des *maniements* d'une rare beauté : les *dessous* et les *poitrines* avaient souvent des proportions telles, qu'elles ne formaient plus sous l'animal qu'un tablier adipeux, qui ressemblait à un véritable œdème.

Comme d'habitude, le Durham jouait le plus grand rôle ; sur la quantité que nous venons d'indiquer, 33 bœufs avaient du sang courtes-cornes, et 4 étaient purs. Le Charolais venait ensuite comme 16, et le sang normand comme 10, tous les deux en croisements différents.

Un des points les plus remarquables et que nous nous plaisons à signaler, c'est la présence d'une assez grande quantité relative de bêtes âgées de moins de 4 ans. Le but principal des concours doit être, en effet, d'arriver à ce résultat déjà obtenu en Angleterre, à savoir : de considérer comme vieux les bœufs qui ont plus de 4 ans, les moutons au-dessus de 2 ans et les porcs de 10 à 14 mois. Nous avons donc été satisfait de trouver à Poissy 44 bêtes âgées de moins de 48 mois, parmi lesquelles 7 n'avaient pas 3 ans, et 2 de 23 à 30 mois seulement. Malgré ces circonstances, les poids se sont tenus à un chiffre assez élevé et assez bien réglé pour qu'on ait pu compter 21 sujets pesant plus de 1,000 kilogr. et un entre eux allant jusqu'à 1,110. En somme, si on ne peut pas nier, si on doit même avouer qu'il était permis d'espérer plus, on doit rendre justice aussi aux efforts intelligents et persévérants de nos vétérans du concours, qui prouvent ainsi jusqu'au bout, qu'ils peuvent et savent se rendre dignes des encouragements qui leur ont été accordés les années précédentes.

Parmi les causes assignées à la diminution relative des sujets amenés, on signalait, avec une certaine apparence de raison, l'époque même à laquelle avait dû naître la majeure partie des concurrents. Si l'on songe, en effet, que le plus grand nombre des bœufs exposés sont âgés

de quatre à cinq ans, on est tout de suite reporté vers deux années dans lesquelles il est permis d'admettre que les événements ont pu jouer un rôle défavorable à une industrie qui demande par-dessus tout des *idées de suite* et *de la sécurité*. D'un autre côté, quelques éleveurs se plaignaient aussi de la publication tardive des programmes et des conditions imposées aux prix de bande, mais nous croyons savoir que l'administration a pris en bonne note les réclamations qui se sont élevées à cet égard, et qu'elle compte en faire son profit, dans l'intérêt de tous, pour l'avenir. Si, d'ailleurs, la première modification surtout n'a pas encore eu lieu cette année, cela a tenu à des circonstances particulières qui ne se produiront plus, et qui ont été parfaitement indépendantes de la volonté des personnes chargées de ce soin.

A une heure, M. Heurtier, conseiller d'Etat, directeur général de la division de l'agriculture et du commerce, est arrivé sur le champ de l'exposition avec MM. le préfet de Seine-et-Oise ; Maulny de Mornay, ancien cultivateur et chef de division de l'agriculture ; Yvart, président du jury; de Sainte-Marie, commissaire général du concours ; qu'il avait si bien su organiser les membres du jury, et beaucoup d'autres personnes de distinction qui étaient arrivées par le même convoi, et que le froid très-vif de la journée n'avait pas arrêtées.

Dans cette affluence très-flatteuse pour les producteurs, on remarquait avec plaisir : M. le marquis d'Espeuilles, sénateur, propriétaire-cultivateur du Morvan, un des lauréats; M. de Beaumont, sénateur ; et MM. les députés Reveil, vice-président du Corps législatif, ancien maire de Lyon ; Echasseriaux, Ladoucette, Dugas, Hervey de Saint-Germain, et peut-être plus de trente membres de la même assemblée, ainsi que d'autres notabilités encore, parmi lesquelles nous citerons M. le baron de la Bareyre, colonel du 12e dragons. M. Courant, revêtu de ses insignes de maire de la ville, ouvrait la marche de cette importante colonne d'autorités et d'illustres amis de

l'agriculture qui était bordée par une haie de gardes nationaux, de sapeurs-pompiers de la ville et de la troupe de ligne ayant en tête la musique du régiment de cavalerie le plus voisin.

Après avoir visité avec attention et intérêt toutes les parties de l'exhibition, le cortége s'est rendu sous la tente close qui avait été dressée, comme les années précédentes, sur l'emplacement habituel de la Halle aux veaux.

La ville de Poissy n'avait rien négligé pour donner à la cérémonie le caractère grandiose que l'importance du sujet et la composition des visiteurs lui imposaient.

Sur le bureau se remarquaient les deux belles coupes d'honneur, dont l'une, celle des moutons, était offerte en prime pour la première fois.

Après un instant d'attente, pendant lequel chacun prenait place, M. Heurtier s'est levé et a prononcé le discours suivant, que nous recommandons à l'attention du public, non-seulement pour le fond mais encore et surtout pour la portée qu'il doit avoir. En voici la reproduction littérale :

Messieurs,

M. le ministre de l'intérieur m'a chargé de vous exprimer tous ses regrets de n'avoir pu venir lui-même, comme il le fit l'an passé, distribuer les récompenses du Gouvernement aux lauréats du concours de Poissy. Mais, retenu à Paris par des affaires urgentes, il m'a délégué l'honorable mission d'exciter l'émulation de tous en couronnant les efforts des éleveurs désignés par MM. les membres du jury.

Cette solennité, qui préoccupe longtemps à l'avance nos populations rurales et qui s'accomplit sous le patronage de l'Empereur, vous dit assez, messieurs, l'intérêt de premier ordre qui s'attache à la production de la viande de boucherie. Il y a quelques années à peine, notre infériorité sous ce rapport était tellement affligeante, que les pouvoirs publics ont dû s'en inquiéter. Grâce à l'institution du concours national de Poissy, les éleveurs français ont imprimé à l'art de l'engraissement un si rapide progrès, qu'aujourd'hui nous sommes saisis d'admiration à la vue des magnifiques produits qu'ils exposent.

S'il est vrai qu'il n'y a pas d'agriculture sans bétail, il est aussi vrai de dire qu'il n'y a pas de bonne agriculture sans

bétail engraissé. Tous les animaux que réforme le cultivateur ne devraient sortir de son étable que pour aller à la boucherie. Indépendamment de produits réguliers et certains, ce système offre l'avantage de procurer à l'amendement des terres des masses fertilisantes d'engrais, et devient pour le pays une source abondante de richesses.

Nous sommes encore loin, messieurs, des pratiques judicieuses d'une grande nation voisine qui a compris toute l'importance de la zootechnie au double point de vue de l'amélioration agricole et de l'alimentation populaire. Avec un climat et un territoire qui ne se peuvent comparer aux nôtres, l'Angleterre abat, chaque année, 1,800,000 bœufs, et possède un bétail dont la valeur excède 2 milliards. C'est de la fin du siècle dernier que date cette prospérité qu'elle doit sans doute à la persévérance de ses efforts, mais dont il est juste de reporter l'honneur à un modeste fermier, homme de génie, comme le chaume en voit naître quelquefois. Oui, on peut dire que Robert Bakewell a découvert un nouveau monde dans la science agricole. Grâce à son intelligente activité et à ses savantes expérimentations, la ferme de Dishley a répandu sur l'Europe ces deux belles races de bêtes à cornes et de bêtes à laine qui ont poussé si loin l'industrie et les bénéfices de l'engraissement. Puis est venu Colling, le promoteur des perfectionnements de la race de Durham, laquelle, sous le triple rapport de la conformation, du rendement et de la précocité, sert de type aujourd'hui aux éleveurs français.

Maintenant que les bonnes méthodes d'élève et d'engraissement sont connues et appliquées chez nous, nous suivons de près nos devanciers dans la voie du progrès, témoin les beaux échantillons que nous venons de voir et que le jury a distingués. Il importe, toutefois, de propager et de porter jusqu'au fond des campagnes les procédés rationnels qui doivent être substitués à ceux dont s'accommode la routine ou l'ignorance, au plus grand détriment de la fortune publique. Il s'agit ici, messieurs, d'une œuvre nationale pour laquelle nous demandons le concours des hommes éclairés et des praticiens habiles. Si le Gouvernement l'encourage par des récompenses, c'est qu'il a remarqué les rapports étroits et les liens de solidarité qui existent entre l'agriculture et le commerce. Il sème ses bienfaits dans une terre féconde qui doit les rendre par milliers à la population des villes et à celle des champs. Il fait de nos jours ce que fit le parlement anglais pour le fermier de Dishley qui ne tira pas toujours 30,000 fr. de rentes de la location de son fameux bélier. Chaque guinée qui lui fut donnée à titre de subside est retombée comme une pluie d'or sur le sol de la Grande-Bretagne.

Voyez, en effet, comme tout s'enchaîne dans l'économie rurale et industrielle. Par la pratique de l'engraissement sur une large échelle, vous améliorez du même coup votre agriculture, le régime alimentaire du peuple et les conditions d'achat d'un grand nombre de produits de première nécessité. Vous affranchissez le commerce du tribut considérable qu'il paye à l'étranger pour l'importation de matières premières, telles que les cuirs, les suifs et les laines, et vous supprimez des taxes douanières qui enchérissent des articles d'usuelle consommation; tant il est vrai que l'infériorité d'une branche de production trouble presque toujours l'équilibre des ressources économiques d'un pays!

Je vous ai parlé des laines, messieurs, et déjà vous avez compris que les nombreuses expéditions de l'Australie et du nord de l'Europe devaient modifier le système d'éducation des troupeaux. Aussi nous avons été charmés du progrès de l'engraissement appliqué à l'espèce ovine. Cette transformation, effet du temps et des circonstances, a motivé la décision du ministre de l'intérieur, portant qu'à partir de cette année, il sera institué au concours de Poissy un prix d'honneur à disputer entre les lots de moutons primés dans chaque catégorie.

Vous trouverez, messieurs, dans cette nouvelle marque d'intérêt, l'expression du désir sincère du Gouvernement de l'Empereur de venir en aide à vos efforts et de rapprocher le but vers lequel ils tendent avec une persistance qui vous honore et un succès que nous allons être heureux de récompenser.

Après la lecture de ce discours, M. Heurtier adresse des remercîments à MM. les membres du jury, pour l'impartialité et le dévouement qu'ils ont mis dans l'accomplissement de leur difficile mandat.

M. Porlier, sous-chef de la division des encouragements au ministère, lit ensuite le procès-verbal du jury, qui donne la liste des lauréats pour 1853; parmi eux, nous signalons avec plaisir des noms nouveaux que nous espérons bien retrouver plus d'une fois encore.

ESPÈCE BOVINE.

1re CLASSE.

Animaux de l'âge de 4 ans au plus, quels que soient leur poids et leur race. (38 bœufs concourant.)

1er *Prix.* Une médaille d'or et 1,500 fr. à M. Tachard,

propriétaire à la Guerche (Cher), pour le bœuf n° 68, de race Durham, 1,035 kil., âgé de 46 mois 10 jours.

2e *Prix*. Une médaille d'argent et 1,200 fr. à M. Chrétien, directeur de la ferme-école du Camp (Mayenne), pour le bœuf de race Durham, 950 kil., âgé de 42 mois.

3e *Prix*. Une médaille de bronze et 1,000 fr. à M. Tachard, déjà nommé, pour le bœuf de race Durham, 985 kil., âgé de 46 mois.

4e *Prix*. Une médaille de bronze et 900 fr. à M. Bocher, propriétaire à Vimoutiers (Orne), pour le bœuf de race Durham-cotentine, 880 kil., âgé de 36 mois.

5e *Prix*. Une médaille de bronze et 800 fr. à M. de Béhague, à Dampierre (Loiret), pour le bœuf de race Durham-charolaise, 930 kil., âgé de 47 mois.

2e CLASSE.

Bœufs des circonscriptions régionales.

1re Région.

Bœufs âgés de plus de 4 ans. (6 bœufs concourant.)

1er *Prix*. Une médaille d'or et 800 fr. à M. le marquis de Torcy, à Château-Gonthier (Mayenne), pour le bœuf n° 12, de race Durham-Schwitz-normande, 1,060 kil., âgé de 4 ans 3 mois.

2e *Prix*. Une médaille d'argent et 700 fr. à M. Goupil, propriétaire à Pontfol (Calvados), pour le bœuf n° 14, de race Durham-cotentine, 910 kil., âgé de 4 ans 8 mois.

3e *Prix*. Une médaille de bronze et 600 fr. à M. Auguste Grégoire, propriétaire à Almenèches (Orne), pour le bœuf n° 16, de race Durham-normande, 940 kil., âgé de 5 ans.

4e *Prix*. Une médaille de bronze et 500 fr. à M. Auguste Grégoire, déjà nommé, pour son bœuf n° 45, de race Durham-normande, 930 kil., âgé de 5 ans.

Bœufs de 4 ans et au-dessous. (10 bœufs concourant.)

1er *Prix*. Une médaille d'or et 800 fr. à M. le marquis de Torcy, déjà nommé, pour le bœuf n° 3, de race Durham-cotentine, 880 kil., âgé de 38 mois.

2e *Prix*. Une médaille d'argent et 700 fr. à M. le marquis de Torcy déjà nommé, pour le bœuf n° 10, de race Durham-cotentine, 970 kil., âgé de 48 mois.

3e *Prix*. Une médaille de bronze et 600 fr. à M. le marquis de Torcy, déjà nommé, pour le bœuf n° 7, de race Durham-cotentine, 912 kil., âgé de 45 mois.

2e Région.

Bœufs âgés de plus de 4 ans. (24 bœufs concourant.)

1er *Prix*. Une médaille d'or et 800 fr. à M. de Falloux, au bourg d'Iré (Maine-et-Loire), pour le bœuf n° 30, de race Durham, 1,100 kil., âgé de 4 ans 4 mois.

2e *Prix*. Une médaille d'argent et 700 fr. à M. Chrétien, déjà nommé pour le bœuf n° 37, de race Durham-mancelle, 980 kil., âgé de 4 ans 11 mois.

3e *Prix*. Une médaille de bronze et 600 fr. à M. Michel Manceau, à la Flèche, canton de Cholet (Maine-et-Loire), pour le bœuf n° 51, de race Salers, âgé de 5 à 6 ans.

Prix supplémentaire. Une médaille de bronze et 500 fr. à M. Cesbron-Lavau, propriétaire à Cholet (Maine-et-Loire), pour le bœuf n° 44, de race nantaise, âgé de 5 ans.

Bœufs de 4 ans et au-dessous. (12 bœufs concourant.)

1er *Prix*. Une médaille d'or et 800 fr. à M. Chrétien, déjà nommé, pour le bœuf n° 17, de race Durham, 770 kil., âgé de 32 mois.

2e *Prix*. Une médaille d'argent et 600 fr. à M. Gernigon, président du comice agricole de Château-Gontier, à Saint-Fort (Mayenne), pour le bœuf n° 21, de race Durham, 735 kil., âgé de 40 mois.

Prix supplémentaire. Une médaille de bronze et 500 fr. à M. Chrétien, déjà nommé, pour le bœuf n° 27, de race Durham, âgé de 46 mois.

4e Région.

Bœufs âgés de plus de 4 ans. (5 bœufs concourant.)

3e *Prix*. Une médaille de bronze et 600 fr. à M. Gaston route de Puybaudet, au château de Biausac (Haute-Vienne) pour le bœuf n° 54, de race limousine, âgé de 5 ans 11 mois

*

5e Région.

Bœufs âgés de plus de 4 ans. (15 bœufs concourant.)

1er *Prix.* Une médaille d'or et 800 fr. à M. de Béhague, déjà nommé, pour le bœuf n° 70, de race Durham, 1,030 kil., âgé de 4 ans 7 mois.

2e *Prix.* Une médaille d'argent et 700 fr. à M. le marquis d'Espeuilles, propriétaire à Varigny (Nièvre), pour le bœuf n° 81, de race pure charolaise, telle qu'elle est conservée depuis plus de quarante ans sur le même domaine ; 981 kil. ; âgé de 6 ans.

3e *Prix.* Une médaille de bronze et 600 fr. à M. Bellard, propriétaire à Guérigny (Nièvre), pour le bœuf n° 73, de race Durham-charolaise, 1,030 kil., âgé de 6 ans.

Bœufs de 4 ans et au-dessous. (12 bœufs concourant.)

1er *Prix.* Une médaille d'or et 800 fr. à M. Louis Mané, propriétaire à la Guerche (Cher), pour le bœuf n° 64, de race charolaise, 800 kil., âgé de 44 mois.

2e *Prix.* Une médaille d'argent et 600 fr. à M. Bellard, déjà nommé, pour le bœuf n° 60, de race charolaise, 737 k., âgé de 37 mois.

Prix de Poissy. Une médaille de bronze et 500 fr. à M. Louis de Thé, propriétaire au Salé (Nièvre), pour le bœuf n° 61, de race nivernaise, âgé de 37 mois.

Prix de Poissy. Une médaille de bronze et 500 fr. à M. de Béhague, déjà nommé, pour le bœuf n° 63, de race Durham-charolaise, 850 kil., âgé de 40 mois.

6e Région.

Bœufs âgés de plus de 4 ans. (14 bœufs concourant.)

1er *Prix.* Une médaille d'or et 800 fr. à M. Larzat, cultivateur à Cronat (Saône-et-Loire), pour le bœuf n° 101, de race Durham-charolaise, 1,110 kil., âgé de 7 ans.

2e *Prix.* Une médaille d'argent et 700 fr. à M. Larzat, déjà nommé, pour le bœuf n° 99, de race charolaise, 1,080 kil., âgé de 7 ans.

3e *Prix.* Une médaille de bronze et 600 fr. à M. Crétin, propriétaire à Mably (Loire), pour le bœuf n° 91, de race charolaise, 1,010 kil., âgé de 5 ans.

Bœufs de 4 ans et au-dessous. (4 bœufs concourant.)

1er *Prix.* Une médaille d'or et 800 fr. à M. Crétin, déjà nommé, pour le bœuf n° 85, de race charolaise, 770 kil., âgé de 31 mois.

2e *Prix.* Une médaille d'argent et 600 fr. à M. Crétin, déjà nommé, pour le bœuf n° 86, de race Durham-charolaise, 730 kil., âgé de 32 mois.

3e CLASSE.

Bandes de bœufs.

Le jury a beaucoup regretté de ne pouvoir décerner le prix de bandes aux animaux présentés par MM. de Béhague et Chrétien, à cause de l'article 4 du règlement, qui s'y opposait formellement.

Prix de 1,000 fr. et une médaille d'or à M. le marquis de Torcy, déjà nommé, pour une bande de 4 bœufs, nos 3, 6, 7, 10, de race Durham-cotentine.

Prix de 1,000 fr. et une médaille d'or à M. Bellard, déjà nommé, pour une bande de 4 bœufs, nos 60, 76, 77, 79, de race charolaise.

Mention honorable. Une médaille de bronze et 500 fr. à M. Bellard, déjà nommé, pour une bande de 6 bœufs, nos 71, 72, 73, 74, 82, 83, de race Durham-charolaise.

PRIX D'HONNEUR

A disputer entre les animaux primés sans distinction d'âge ni de région. (30 bœufs concourant.)

Une coupe d'une valeur de 2,500 fr. à M. Tachard, déjà nommé, pour le bœuf n° 68, de race Durham, pesant 1,035 kilog.

VEAUX.

(14 animaux concourant.)

Pas de 1er prix.

2e *Prix.* Une médaille d'argent et 300 fr. à M. Finet (Louis-Félix), cultivateur à Sagy (Seine-et-Oise), pour le veau n° 110, de race cotentine, âgé de 3 mois 7 jours.

3e *Prix.* Une médaille de bronze et 200 fr. à M. Cartery, au Perchay (Seine-et-Oise), pour le veau n° 109, de race cotentine, âgé de 3 mois.

ESPÈCE OVINE.

23 lots de moutons assez biens réglés se disputaient les prix avec des chances souvent bien égales et bien partagées chez quelques-uns d'entre eux. Par une circonstance réglementaire, la coupe n'a pu être donnée ; elle a été remplacée par le prix en argent (de 1,000 fr.) qui en tient lieu, comme nous l'avons dit, *quand les moutons du lauréat ne sont pas nés chez lui.* Cette partie du concours a offert aussi d'excellents exemples de précocité et avec un succès tel, que des sujets de 13 et 14 mois ont pu être primés comme bêtes de boucherie.

Voici comment les prix ont été répartis :

1re CLASSE.

Animaux de toutes régions, de l'âge de 24 mois au plus, quels que soient leur poids et leur race. (8 lots concourant.)

1er *Prix.* Une médaille d'or et 800 fr. à M. Louis Pilat, propriétaire à Brébières (Pas-de-Calais), pour le lot de moutons n° 118, de race Dishley-mérinos, âgés de 14 mois. *Ces moutons proviennent de chez M.* PLUCHET, *de Trappes.*

2e *Prix.* Une médaille d'argent et 700 fr. à M. Crespel-Pinta, propriétaire à Arras (Pas-de-Calais), pour le lot de moutons n° 117, de race anglo-berrichonne, âgés de 13 mois.

3e *Prix.* Une médaille de bronze et 600 fr. à M. Charles Malingié, directeur de la ferme-école de la Charmoise (Loir-et-Cher), pour le lot de moutons n° 134, de race de la Charmoise, âgés de 12 mois.

4e *Prix.* Une médaille de bronze et 500 fr. à M. de Bonnival Crespel, propriétaire à Blangy-lez-Arras (Pas-de-Calais), pour le lot de moutons n° 120, de race anglo-artésienne, âgés de 24 mois.

2e CLASSE.

Prix des races, sans distinction d'âge ni de poids.
(6 lots concourant.)

1re Catégorie. — *Races mérinos et métis-mérinos.*

1er *Prix.* Une médaille d'or et 600 fr. à M. Louis Pilat,

déjà nommé, pour le lot de moutons n° 125, de race mérinos, âgés de 4 ans.

2e *Prix*. Une médaille d'argent et 500 fr. à M. Crespel-Pinta, déjà nommé pour le lot de moutons n° 121, de race mérinos, âgés de 3 ans. *Ces bêtes proviennent de chez* M. Malingié, *de la Charmoise*.

3e *Prix*. Une médaille de bronze et 400 fr. à M. Jacquard, propriétaire à Delby (Nord), pour le lot de moutons n° 126, de race métis-mérinos, âgés de 4 ans.

2e Catégorie. — *Grosses races à laine longue*.
(7 lots concourant.)

1er *Prix*. Une médaille d'or et 500 fr. à M. Louis Pilat, déjà nommé, pour le lot de moutons n° 132, de race anglo-mérinos, âgés de 3 ans. *Ce lot provient de chez* M. Martines, *d'Aubigny près Ham*.

2e *Prix*. Une médaille d'argent et 400 fr. à MM. Legendre père et fils, propriétaires à Poissy (Seine-et-Oise), pour le lot de moutons n° 129, de race brayon-anglaise, âgés de 23 mois.

3e *Prix*. Une médaille de bronze et 300 fr. à M. Louis-Augustin Fournier, cultivateur à Villenoy (Seine-et-Marne), pour le lot de moutons n° 128, de race Dishley-mérinos, âgés de 14 mois et demi.

Prix supplémentaire. Une médaille de bronze et 200 fr. à M. de Bonneval-Crespel, déjà nommé, pour le lot de moutons n° 187, de race anglo-mérinos, âgés de 26 mois.

3e Catégorie. — *Petites races à laine commune*
(6 lots concourant.)

1er *Prix*. Une médaille d'or et 400 fr. à M. Louis Pilat, déjà nommé, pour le lot de moutons n° 137, de race berrichonne, âgés de 3 ans.

2e *Prix*. Une médaille d'argent et 300 fr. à M. Lupin, propriétaire à Méry-ès-Bois (Cher), pour le lot de moutons n° 135, de race Southdown-berrichonne, âgés de 13 mois.

Prix d'honneur *à disputer entre les animaux primés, sans distinction d'âge ni de race*. (13 lots concourant.)

A M. Louis Pilat, déjà nommé, pour le lot de moutons n° 118, de race Dishley-mérinos.

ESPÈCE PORCINE.

La race porcine a remporté la palme du concours comme graisse, comme beauté de forme et comme ensemble. Les 37 sujets exposés étaient bien *rayés*, comme on dit ; ils présentaient, en effet, chacun dans son genre, des qualités rares et très-appréciées. Ce qui nous a surtout frappé, c'est la précocité de certaines races, qui est telle, que, à 4 mois et demi, des bêtes peuvent déjà concourir. Les croisements craonnais, Essex et Leicester ont obtenu un véritable succès.

1re CLASSE. *Grandes races.* (15 animaux concourant.)

1er *Prix.* Une médaille d'or et 400 fr. à M. Batardy, à la commanderie d'Ivry (Seine-et Oise), pour le porc n° 150, de race tonkine, âgé de 23 mois.

2e *Prix.* Une médaille d'argent et 300 fr. à M. Fontaine, propriétaire à Toiry (Seine-et-Oise), pour le porc n° 148, de race normande, âgé de 21 mois.

3e *Prix.* Une médaille de bronze et 200 fr. à M. Surivet, aubergiste à Saint-Léger-en-Yveline (Seine-et-Oise), pour le porc n° 144, de race normande, âgé de 16 mois.

Prix supplémentaire. Une médaille de bronze et 150 fr. à M. Allier, fondateur de la colonie agricole de Petit-Bourg (Seine-et-Oise), pour le porc n° 173, de race Essex-craonaise, âgé de 12 mois.

2e CLASSE. *Petites races.* (24 animaux concourant.)

1er *Prix.* Une médaille d'or et 400 fr. à M. Allier, déjà nommé, pour le porc n° 171, de race Essex, âgé de 12 mois.

2e *Prix.* Une médaille d'argent et 300 fr. à M. Pescatore, propriétaire à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise), pour le porc n° 156, de race anglaise, âgé de 16 mois.

3e *Prix.* Une médaille de bronze et 200 fr. à M. Gernigou, déjà nommé, pour le porc n° 177, de race anglaise, âgé de 28 mois.

Prix supplémentaire. Une médaille de bronze et 150 fr. à M. Bella, directeur de l'exploitation agricole de Grignon (Seine-et-Oise), pour le porc n° 188, de race Hampshire, âgé de 12 mois.

Nous ne devons pas quitter le concours sans signaler les bêtes véritablement remarquables qui ont été élevées et engraissées à la vacherie *impériale* du Pin, sous la direction de M. Malo, et avec le concours de M. Lefèvre Sainte-Marie, dont on ne saurait trop louer les efforts persévérants et la rare sagacité, qui ne se sont pas démentis à travers les écueils qu'ils ont eus à traverser. Le bœuf *Palatin*, Devon-Durham, de trente-trois mois, se faisait remarquer sur tous par l'accomplissement de ses formes et la finesse de sa graisse. En nous montrant de tels exemples, l'administration nous prouve qu'il est possible de faire *mieux* et *plus tôt*. C'est aux éleveurs à profiter de l'exemple qu'on leur donne. S'ils avaient, du reste, le moindre doute sur le mérite des sujets que nous signalons, ils pourront s'éclairer par eux-mêmes, soit en assistant à la vente aux enchères publiques qui aura lieu aujourd'hui jeudi 24 mars, à Poissy, soit en les suivant dans les abattoirs, où ils prouveront une fois de plus qu'il ne faut même pas trois ans pour faire un bon et véritable bœuf de boucherie.

Après avoir parlé des choses les plus saillantes du concours qui vient d'avoir lieu pour la neuvième fois à Poissy, il nous reste à en apprécier la véritable valeur et la portée. Nous le ferons d'une manière un peu plus complète que dans quelques lignes écrites à la hâte et sur place, dans le but de satisfaire promptement la juste curiosité des personnes qui s'intéressent aux progrès importants d'une branche de l'industrie, à laquelle se rattachent de si hautes questions de prospérité et de fortune publiques. Tout le monde s'est bien accordé à reconnaître l'infériorité de nombre des sujets exposés dans les races bovine et ovine, mais cette simple remarque serait loin de suffire, si on voulait s'en contenter, pour se former un jugement sur le mérite réel de l'exhibition. La *qualité*, en effet, rachetait et bien au delà la *quantité* qui manquait, et c'est là un point sur lequel on ne saurait trop insister.

Nous ne devons pas oublier de signaler, à cette occasion, l'embarras dans lequel le jury a dû être pour porter ses jugements. Et pourtant, chose bien rare en pareil cas, il

n'y a eu qu'une voix pour confirmer leur choix, à un ou deux dissidents près. Quand la qualité est aussi bien réglée, ce résultat est difficile à obtenir. Du reste, l'administration n'avait rien négligé dans les choix qu'elle a faits pour former le jury ; on en jugera par la composition suivante : Président, M. Yvart, inspecteur général des écoles vétérinaires et des bergeries de France ; M. Lefèvre-Sainte-Marie, inspecteur général d'agriculture, et M. Baudement, professeur de zootechnie au Conservatoire des arts et métiers de Paris, représentant l'*administration ;* MM. Gareau, député de Seine-et-Marne; Hervé de Saint-Germain et Tanquerel-Desplanques, représentant les *propriétaires éleveurs ;* et enfin MM. Durand, inspecteur général des halles et marchés; Lescuyot, syndic de la boucherie, et Hersant, boucher, représentant le *commerce de la boucherie.*

Arrivons maintenant au caractère propre du concours de cette année, qui est, suivant nous, d'avoir bien mis à jour les tendances heureuses des producteurs, qui comprennent enfin que, pour faire de l'engraissement avec succès et *profit*, il faut absolument s'attacher à la perfection des races et des formes, qui conduit aussi à celle de la *précocité.*

Dès l'instant qu'il est bien reconnu qu'il est impossible de bénéficier sur l'engraissement de sujets qu'on ne peut livrer à la boucherie qu'à un âge relativement trop avancé, il n'y a plus à hésiter à rechercher les races qui ont une propension naturelle à graisser *vite et bien.* Jusqu'à présent, on était resté séduit par l'espérance trompeuse de retirer des bêtes bovines un travail très-coûteux, qu'on croyait économique en soi ; et quand l'animal avait fourni sa carrière laborieuse, on était enchanté de le nourrir un peu plus fort, de le faire travailler un peu moins ou pas du tout, et de le livrer à la boucherie. Une bonne comptabilité ou de judicieuses observations, des balances et des calculs rationnels, sont venus enfin faire justice de ces erreurs. Il n'est plus permis de douter aujourd'hui que chaque sujet doit rester dans la sphère qui lui est propre, et que *travail* et *engraissement* sont des choses qui, bonnes chacune à part et d'une manière absolue, ne peuvent plus être, dans les mêmes conditions, combinées avec profit.

Laissant donc de côté le travail pur avec la haute et incontestable importance qui lui est particulière, reste l'engraissement proprement dit, qui fait l'objet spécial de notre sujet. La question posée ainsi, et dégagée des anciens errements qui l'entravaient, le problème se résout en même temps qu'il se pose, et dans les termes suivants : il faut arriver à transformer les fourrages le plus promptement possible en viande de boucherie, et accessoirement en engrais. Eh bien, puisque nous connaissons un sang qui est essentiellement doué de cette propriété de métamorphoses rapides, et des méthodes hygiéniques et alimentaires perfectionnées qui tendent au même but, il faut évidemment songer à les appliquer l'une et l'autre, isolément ou séparément, suivant les circonstances dans lesquelles on se trouve.

Dans une question aussi importante que celle-ci, ce serait, ce nous semble, une bien grande faute que de se refuser à profiter des ressources que nous offrent des voisins, alors surtout qu'elles sont basées sur des expériences bien faites. Le bon est bon à prendre partout où on le trouve, quand cela est légalement permis. Or, c'est ici le cas ou jamais, et nous trouverions bien ridicule, que par une fausse idée d'amour-propre ou de nationalité mal entendue, on négligeât de profiter de ressources dont il n'y a plus qu'à se servir, et qui ont coûté tant de temps et d'argent à obtenir. L'intérêt des masses n'est-il pas plus grand, du reste, que celui d'une question d'amour-propre mal placée ? Nous le pensons ainsi. C'est pourquoi nous n'éprouvons aucune répugnance à parler du mérite et à recommander l'emploi du sang anglais, dans tous les cas où nous le croyons utile et profitable.

Rappelons, à cette occasion, un seul fait, qui, du reste, est corroboré par un grand nombre d'autres : c'est qu'un bœuf de M. de Behague, primé l'année dernière, a rendu 71 p. 0/0 de viande, ce qui est énorme, quand on considère que, jusqu'à présent, on n'a jamais guère obtenu plus de 50 à 60 p. 0/0, en moyenne, du poids vif des bêtes *ordinaires* tuées dans les abattoirs ; celles des bêtes de concours est de 60 à 70.

Remarquons bien, d'ailleurs, que les règles dont nous venons de parler, toutes rigides qu'elles paraissent, offrent

cependant une marge suffisante, qui peut répondre à tous les besoins; la dernière seule est absolue et doit s'adapter à tous les systèmes que l'on veut suivre.

Le régime, en effet, bien compris, bien combiné, peut arriver à perfectionner les races que nous possédons; c'est ce qu'est venu nous prouver le concours, en nous présentant des races nationales (charolaises, nivernaises et autres) qui ont pu, avec une supériorité marquée, remporter des palmes en assez grand nombre à un âge où il est permis de retirer de véritables bénéfices des spéculations de ce genre. Quand, après trois ans d'attente, on peut offrir des sujets faisant de 4 à 500 kilogrammes de viande, il est certain qu'on a des chances de gain bien autrement grandes que dans les temps où on mettait cinq, six, sept, dix ans et plus, pour arriver au même résultat. MM. Bellard, de Thé, Crétin, Cesbron-Lavau l'ont bien prouvé cette année, en amenant des bêtes qui se trouvaient dans les excellentes conditions de jeunesse *relative* que nous venons de citer.

Le Durham ne s'est pas démenti non plus, dans la lutte de précocité qu'il a engagée, depuis quinze ans que MM. Yvart et de Sainte-Marie l'ont introduit en France. Il restera à la tête de ce mouvement longtemps encore, sans doute; pur ou croisé, entre les mains de MM. Tachard, de Behague, de Torcy, Chrétien, Goupil, Gernigon, de Falloux, Salvat, et leurs compétiteurs, il a répondu à toutes les espérances qu'on était en droit d'avoir, non pas d'après de vaines théories, mais bien d'après des expériences exécutées sur une échelle immense de l'autre côté du détroit et ici. Car il ne faut pas oublier que, nous aussi, nous avons des faits, recueillis ou vérifiés dans les abattoirs, et qui nous démontrent de la manière la plus évidente, que partout où se trouve le sang anglais, il influe, non-seulement sur la précocité, mais encore sur la qualité. Pour nous résumer en deux mots, nous dirons enfin que *tout*, dans un bœuf qui a du sang anglais, *est meilleur* que dans celui qui n'en a pas, depuis la viande, la graisse, le suif, jusqu'aux moindres détails de ses différents rendements.

S'il avait pu rester un doute, d'ailleurs, sur l'efficacité de ce sang admirable qui a soulevé tant de controverses injustes

ou malintentionnées, l'administration de l'agriculture et du commerce était en mesure d'y répondre, et de justifier par des faits, la faveur avec laquelle elle avait encouragé et accueilli l'introduction en France de cette race si remarquablement propre à l'engraissement précoce du gros bétail.

Les produits de la *vacherie impériale du Pin* étaient, en effet, le plus magnifique témoignage qu'on pût donner au public du parti qu'on doit retirer de l'emploi du sang Durham, même avec des croisements opérés sur des sujets réputés comme étant les plus *durs* et les plus rebelles à l'engraissement. Qu'on se rappelle les cinq bœufs et la génisse Devon-Durham et Durham-Hereford qui étaient placés sur le champ du concours, comme spécimen du genre. Quand on saura que ces sujets n'avaient tous que *trente et quelques mois*, et qu'ils représentent la *raie* de production de cet établissement, c'est-à-dire que ce ne sont pas des bêtes *choisies* dans un lot de catégorie, mais bien le lot lui-même et tout entier, tel qu'il a été formé et poussé; on ne pourra se refuser à reconnaître, que de ce côté est le véritable horizon vers lequel on doit rechercher ses exemples et prendre ses modèles. Nous ajouterons enfin, que ces sujets si remarquables, qu'on a tenu à *parfaire* pour les montrer comme types, étaient, dès l'année dernière, en état d'être livrés à la boucherie, en permettant de réaliser dès lors des bénéfices certains, commercialement parlant, c'est-à-dire, en mettant en balance leur prix de revient avec le prix de vente qui était possible, et qui a même été offert.

Nous ne devons pas oublier, en parlant du Pin, de signaler l'influence qu'a eue sur cet établissement M. de Sainte-Marie, inspecteur général d'agriculture, qui en a indiqué et dirigé toutes les opérations. C'est à la conviction profonde, qu'il a puisée à la source même, qu'est dû son choix du sang anglais, dont il connaît si bien les qualités et le mérite. Cette prédilection, justifiée par les faits, n'est pas le résultat d'une anglomanie irréfléchie, elle tient à une solide connaissance du bétail, poussée à un point tel, qu'en présence des plus forts amateurs anglais, nous savons que souvent l'opinion de M. de Sainte-Marie a fait loi. En conséquence,

secondé, comme nous l'avons dit, par M. Malo, directeur de la vacherie du Pin, il n'est donc pas étonnant qu'ils aient obtenu des produits comme ceux que nous avons vus et qui ont été vendus, du reste, jeudi dernier, à un prix si élevé, que la qualité exceptionnelle des sujets peut seule l'expliquer.

Le concours a donc eu pour nous une très-grande signification, il nous a prouvé qu'il existait des tendances et des convictions qui porteront leur fruit. Nous dirons plus, il a été une *démonstration* irrécusable de la facilité et des avantages de l'engraissement précoce. Ce fait est capital, car tous les praticiens savent très-bien qu'un bœuf âgé, tel gras qu'il soit, ne peut pas payer les dépenses qu'il a faites. Le producteur a donc tout intérêt à rester dans cette voie dans laquelle le Gouvernement l'a conduit et a le projet de le maintenir, certain qu'il est, que c'est la seule bonne, la seule qui puisse assurer la prospérité de l'industrie particulière et l'alimentation meilleure et à meilleur marché de la population tout entière. Les progrès sont tels aujourd'hui, à ce point de vue, qu'il est permis d'espérer que l'époque n'est pas très-éloignée, où les programmes des concours pourront se rapprocher de ceux de nos voisins. En s'y préparant d'avance, les éleveurs s'habitueront bien vite à ne considérer comme jeunes que des bœufs ne passant pas 3 ans. A cet âge ils pourront offrir un sûr moyen de vérification et de garantie pour les concurrents et le jury, en présentant une ou plusieurs dents de lait, qui devront encore leur rester, quelles que soient les causes d'*avancement* qu'on pourrait prétexter par suite du régime particulier auquel ils auraient été soumis.

Si le producteur doit trouver ainsi un moyen doublement avantageux de profit en faisant rendre plus à ses produits alimentaires, en les *changeant plus souvent* contre leur valeur en argent et en se procurant de plus grandes quantités d'engrais, les bouchers et les consommateurs n'y perdront pas non plus. Les méthodes nécessaires pour arriver à ces résultats exigeant en même temps une perfection dans les formes, qui est tout en faveur de l'un et de l'autre. Il ne faudrait pas croire, en effet, en regardant ces bœufs carrés,

pour ainsi dire, qui ressemblent si peu aux animaux pittoresques qu'on se plaît à rechercher dans les œuvres artistiques et dans les peintures poétiques, que ce genre de difformité n'a pas une très-grande raison d'être. Qu'on remarque bien, au contraire, quelles sont les parties à la diminution desquelles on attache ici le plus d'importance, et on comprendra tout de suite, que les règles de la science zootechnique sont excessivement intelligentes.

Voyez, avec soin ces bœufs de concours; ce sont les cornes, la tête, le cou, les os, le cuir et jusqu'à l'appareil digestif, qu'on s'efforce d'amoindrir à cause de leur peu de valeur relative, tandis que les parties que forment les muscles les plus appréciés, les plus nutritifs, sont au contraire exagérées avec une sage et judicieuse intention. Nous avons souvent entendu formuler des plaintes contre les pelottes de graisse qui se remarquent si abondamment aux endroits habituels des *manicments*, et qui vont jusqu'à cacher même les traces des saillies osseuses ; on se récriait contre ces bosses adipeuses, comme si le sujet en était entièrement composé, et comme s'il ne devait plus offrir que ces lipomes à la consommation inquiète du gourmet effrayé. C'est là une grave erreur, bien facile à détruire. Ces masses de graisse ne sont que de simples réservoirs, qui indiquent au connaisseur, que la viande en est suffisamment saturée, *entrelardée*, *marbrée*, comme on dit, et qui annoncent au boucher, qu'il trouvera au *dedans* de l'animal, une importante quantité de suif qui sert à un tout autre usage, en général, qu'à celui de la table.

Après avoir rendu justice, nous le pensons, à la partie véritablement intéressante du concours des bêtes bovines, nous parlerons avec non moins de satisfaction de celui des moutons, qui, s'il ne brillait pas par le nombre, non plus, excellait aussi par des qualités certainement très-remarquables. Un nouveau et heureux concurrent, M. Louis Pilat, est venu montrer jusqu'à quel point l'éleveur est solidaire de l'engraisseur, et quel excellent parti celui-ci pourrait tirer des produits spéciaux du premier. Le succès qu'il a obtenu est en même temps un enseignement et un encouragement pour l'avenir. A chacun son rôle : que l'éleveur fasse bien et que l'engrais-

seur finisse. C'est ce que MM. Pilat et Crespel-Pinta ont fait avec MM. Pluchet, Martines et Malingié. Des bêtes achetées chez ces messieurs ont été si bien traitées, qu'elles ont valu à leur dernier possesseur des prix qu'ils ont bien su mériter. Sous le rapport de la précocité, nous avons eu ici des exemples victorieux, qui doivent actuellement indiquer suffisamment la voie qu'on doit suivre à l'avenir.

Ici encore, l'influence du sang anglais au point de vue de la graisse, s'est fait sentir d'une manière remarquable. M. Louis Pilat, le héros du concours, est actuellement si bien convaincu de ce fait, qu'il affirmait n'avoir jamais vu de meilleurs mangeurs que les mérinos croisés avec le sang anglais. Quand tous les engraisseurs auront la même conviction et la même bonne foi, nous considérerons la question comme sauvée.

La boucherie de Paris n'a pas tardé d'ailleurs à confirmer par ses acquisitions, très-disputées, le cas qu'elle faisait de ces nouveaux produits, qui se rapprochent tant enfin de ceux de nos voisins. Le lot de la 1re catégorie de la 2e classe surtout, qui a valu à M. Pilat le 1er prix, et qui offrait des *maniements réunis* comme on n'en avait jamais vu ici, a été vivement recherché. C'est M. Pélerin, boucher à Paris, qui s'en est rendu acquéreur. Le jour même du concours, du reste, presque tous les autres lots primés ont été vendus à de très-hauts prix, par M. Louis Aubry, commissionnaire de Poissy, à MM. Plot, Coré, Pélerin, Delettrez et Lesaulnier, bouchers de Paris, qui se les sont disputés avec un acharnement que justifiait bien leur qualité supérieure si exceptionnelle.

Comme *quantité* et comme *qualité*, l'exposition des porcs gras ne laissait, pour ainsi dire, rien à désirer. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle était comparable à toutes celles de ce genre que nous avons vues en Angleterre ou en Ecosse. Les vieilles et les mauvaises races, font enfin place à celles que nous devons encore à nos voisins et qui jouissent de propriétés analogues, dans leur genre, à celles que nous avons déjà signalées en parlant des Durham. Parmi nos races françaises, le Craonnais, notamment, semble se prêter merveilleusement aux améliorations que le sang an-

glais peut nous apporter. Nous ne doutons pas un instant qu'il ne doive bientôt devenir un des principaux moyens de perfectionnement dont nous devions nous servir.

Quand on se rappelle le temps énorme et les dépenses considérables qu'il fallait accorder à nos principales races, avant de pouvoir les livrer à la consommation, on ne peut se dispenser de rendre justice aux sujets remarquables qui figuraient à Poissy et qui, depuis l'âge de quatre à cinq mois jusqu'à deux ans au plus, pouvaient dès à présent être achetées par le commerce.

Sur ces trois points principaux du concours, il y avait donc uniformité de *tendances à la précocité;* c'est là un point saillant, que nous ne saurions trop recommander à l'attention des sociétés et des comices qui sont appelés à encourager les méthodes, les procédés et la propagation des races qui doivent concourir le plus à améliorer la position solidaire des producteurs et des consommateurs. Qu'on n'oublie jamais, qu'avec certains sujets et la même quantité d'aliments, on peut arriver à obtenir des produits qui diffèrent souvent entre eux de plus de 100 p. 0/0 qui se trouvent alors, au détriment ou à l'avantage de l'éleveur. Nous en avons fait plusieurs fois l'expérience nous-même, et une entre autres a été confirmée par la pratique en grand d'un de nos confrères, M. d'Huicques, cultivateur à Survillers : avec des porcs de sang anglais, qui nous provenaient directement de l'école d'Alfort, nous avons pu arriver à faire, avec leurs descendants, de la viande qui ne nous coûtait pas plus de 50 c. le kilogramme, tandis qu'avec nos anciennes races, elle est souvent revenue à plus du double.

Des expériences nombreuses d'ailleurs, et faites sur bien des points à la fois, ne permettent plus aujourd'hui de mettre en doute l'importance des procédés alimentaires perfectionnés et l'influence du sang. C'est à ceux que la question intéresse à se mettre en mesure d'en profiter. Les concours seront toujours là pour les encourager, et les résultats qu'ils obtiendront ensuite ne tarderont pas, non plus, à les récompenser assez largement de leurs efforts. Bientôt, alors, il nous sera permis d'espérer que l'industrie privée, ayant compris ses propres intérêts et sa mission, pourra, à l'exem-

ple de nos voisins, non-seulement se suffire à elle-même, mais encore servir de modèle à son tour, tout en exonérant le pays des charges dont il nous serait si facile et si urgent de l'affranchir.

Auguste **JOURDIER.**

Typographie PANCKOUCKE, rue des Poitevins, 8.